

Département de
la Moselle
Arrondissement
de Sarreguemines

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

12 FEVRIER 2021

Nombre de conseillers élus :	19	
Conseillers en fonction :	19	
Conseillers présents :	17	M. BIRCKER Luc, Mme BUCKEL Michèle, MM THIRIET Jean-Paul, HAFFNER René, Mme TERVER Françoise, M. KLEIN Dominique, Mmes FIXARY Jacqueline, KLEIN Catherine, ALIAT Aouda, MM GRATIUS Fabrice, HUMBERT Vincent, Mme KUNTZ-THOBOIS Stéphanie, MM. SCHRÖDER Gérard, JUNCKER Gilles, Mme KIEFFER Christine, M. KLOSTER Jonathan
Conseillers absents excusés :	2	Mme BREITENBACH Murièle, M. MULLER Jonathan
Conseillers non excusés :	0	
Procurations :	2	

L'an deux mil vingt-et-un, le douze février à dix-neuf heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués le 05 février 2021 par Monsieur Henri HAXAIRE, Maire et sous sa présidence dans la salle socioculturelle de la commune.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

POINT 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, il y a lieu de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Cécile MULLER, secrétaire de Mairie, secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité**.

POINT 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2020

Monsieur Gérard SCHRÖDER souligne que pour lui aucun vote n'a été fait concernant les points :

- Acquisition d'un tracteur
- Renouvellement du contrat pour les logiciels : finances, ressources humaines et administration générale

Monsieur le Maire répond pour ces mêmes points :

- Acquisition du tracteur a bien été voté et cela a été confirmé par plusieurs conseillers et que nous pouvons rectifier la délibération de « approuvé à l'unanimité » en « approuvé à la majorité ».
- Renouvellement du contrat pour les logiciels a été voté par nécessité car l'échéance était au 31 décembre 2020.

Aucunes autres observations n'étant formulées, le Conseil Municipal adopte à la majorité (1 contre : Gérard SCHRÖDER et 3 abstentions : Stéphanie KUNTZ-THOBOIS, Gilles JUNCKER et Jonathan KLOSTER) le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2020, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

POINT 3 : SITUATION DES TRAVAUX ET CHANTIER

- **parking rue des Coucous**: les travaux sont décalés au mois de mars pour cause d'intempérie et de crise sanitaire.

POINT 4 : 56 RUE PRINCIPALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Luc BIRCKER fait part du rapport de la commission des travaux :

A ce jour, nous avons 3 offres :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------|
| - PEINTURE FIACRE avec polystyrène | 36 407,63 € T.T.C. |
| - ETB FACADE EURL avec polystyrène | 34 555,47 € T.T.C. |
| - ETB FACADE EURL avec laine de roche | 42 204,22 € T.T.C. |
| - WELSCH avec polystyrène | 40 487,66 € T.T.C. |

Les mètres carrés suivant les différentes entreprises varient entre 310 m² et 342 m², il a été fait un comparatif sur 340 m² et cela donne :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------|
| - PEINTURE FIACRE avec polystyrène | 36 211,61 € T.T.C. |
| - ETB FACADE EURL avec polystyrène | 42 605,12 € T.T.C. |
| - ETB FACADE EURL avec laine de roche | 51 572,62 € T.T.C. |
| - WELSCH avec polystyrène | 37 191,48 € T.T.C. |

La commission des travaux propose de retenir l'entreprise WELSCH pour ces travaux d'isolation extérieure.

Par ailleurs, Monsieur le Maire enchérit en précisant que ces travaux peuvent être porteur de subvention auprès de différents organismes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Approuve le choix de la commission des travaux et retient l'entreprise WELSCH pour un montant de 40 487,66 € T.T.C.
- Donne son accord à Monsieur le Maire ou à un adjoint afin de solliciter les subventions aussi élevées que possible auprès de :
 - o l'État pour la DETR/DSIL
 - o la Région dans le cadre du soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores
 - o le Département pour Ambition Moselle

POINT 5 : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE EN FOURRIERE DES VEHICULES

Monsieur le Maire informe les conseillers que des véhicules stationnent sur le territoire de la Commune et semble être à l'état d'abandon.

A cette fin, il convient de signer une convention avec une fourrière automobile pour l'enlèvement de ceux-ci car souvent ces voitures gênent les riverains.

Le choix se porte sur la fourrière conventionnée la plus proche de la Commune, soit le garage DIHO sis à Loupershouse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (1 contre : Aouda ALIAT)

- Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention

POINT 6 : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE VETERINAIRE POUR LES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire relate à l'assemblée qu'une administrée a emmené un chat errant grièvement blessé sur la voie publique chez le vétérinaire de Sarralbe. La facture s'élève à 230,80 € T.T.C.

Les félins errants étant du ressort de la Commune, il nous appartient de les répertorier et les soigner en cas de besoin.

À cette fin et pour limiter les abus, Monsieur le Maire souhaite signer une convention avec un vétérinaire concernant la prise en charge des chats errants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- (4 contres : Aouda ALIAT, Fabrice GRATIUS, Stéphanie KUNTZ-THOBOIS et Gilles JUNCKER et 2 abstentions : Françoise TERVER et Catherine KLEIN) autorise, Monsieur le Maire, le paiement de la facture présentée
- (1 contre : Gilles JUNCKER et 1 abstention : Stéphanie KUNTZ-THOBOIS) autorise, Monsieur le Maire ou un adjoint, à signer la convention

POINT 7 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2021

Monsieur le Maire informe les conseillers du courrier de l'Inspection Académique au temps scolaire dont bénéficie l'école primaire soit 8 demi-journées sur 4 jours de classe.

Après avoir pris l'attache du Conseil d'Ecole en date du 9 février dernier, celui-ci décide à l'unanimité le maintien du système dérogatoire de 8 demi-journées par semaine.

Après avoir entendu cet exposé et après délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le maintien du système dérogatoire de 8 demi-journées par semaine.

POINT 8 : RENOUVELLEMENT PARTIEL DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire avise les conseillers de la demande de Monsieur Patrick MOHR, Directeur de l'école primaire, afin de changer plusieurs outils informatiques car ceux existant ne sont plus performant.

En effet, l'équipement informatique (écran, portable ou tout en un) des classes et de la direction devient obsolète.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé, approuve à la majorité (1 contre : Christine KIEFFER et 2 abstentions : Jacqueline FIXARY et Stéphanie KUNTZ-THOBOIS) le renouvellement du parc informatique de l'école.

POINT 9 : SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations locales pour 2021

CLUB PONGISTE	1 200 €
FOOTBALL CLUB « VETERANS WILLERWALD ».....	300 €
CLUB DE MARCHÉ « LES TRAINE-SAVATES ».....	300 €
CLUB DE MUSCULATION	300 €
CLUB DE GYM « LES BASKETS EN FOLIE »	300 €
SOCIÉTÉ DES ARBORICULTEURS	300 €
SOCIÉTÉ DES AVICULTEURS	300 €
CHORALE SAINTE CECILE	300 €
CLUB « HAPPY COUNTRY DANCERS »	300 €
CLUB DE L'AMITIE.....	300 €
DOUCE PARENTHÈSE CREATIVE	300 €
COMITE DES FETES.....	300 €
UNIAT.....	300 €
CONSEIL DE FABRIQUE	300 €
ANMAM DU SURCOUF	300 €
PARENTS D'ELEVÉS	300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, d'accorder pour 2021 les subventions suivantes proposées par le Maire :

Amicale des Secrétaires de Mairie – Région de Sarreguemines	76 €
Secours Populaire Français	100 €

POINT 10 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas usé de son droit de préemption urbain dans la vente de :

- terrains sis section 09 parcelles 114 ; 121 ; 122 ; 187 et 291
- terrains sis section 11 parcelles 29 ; 40 et 96

POINT 11 : DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire informe les conseillers du mail de la Préfecture nous demandant le recensement des évènements survenue dans notre commune depuis le 23 janvier dernier.
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers que des reprises partielles sur les parties dégradées de la RD661 seront faites au printemps.
- Monsieur le Maire relate la visite de l'usine INEOS à la salle socioculturelle afin de vérification de l'armoire PCO (Poste de Commande Opérationnel).
- Monsieur Luc BIRCKER informe les conseillers par rapport au projet de la rue de la Croix. Deux consultations ont été lancées :
 - pour les géomètres, auprès de :
 - LAMBERT
 - GUELLE ET FUCHS
 - GINGEMBRE
 - pour l'étude, auprès de :
 - MKÉTUDES
 - TECHNI-CONSEIL
 - LAMBERT
 - ARTELIA

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h.

Le Maire,
Henri HAXAIRE